PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA PLANIFICATION

DU DEVELOPPEMENT ET DE LA COOPERATION

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

LANCEMENT DU PIP 2022-2024

DISCOURS D'OUVERTURE DU REPRESENTANT DU MINISTRE DE LA PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT ET DE LA COOPERATION

Lomé, le 23 février 2021

Mesdames et Messieurs les Directeurs de Cabinet et Secrétaires Généraux ;

Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux, Directeurs Centraux et Chefs de Services ;

Mesdames et Messieurs les cadres des institutions de la République et des ministères ;

Distingués invités ;

Mesdames et Messieurs ;

C'est pour moi un réel plaisir de prendre la parole, au nom du Ministre de la Planification du Développement et de la Coopération, pour souhaiter à tous la cordiale bienvenue à la présente cérémonie de lancement du processus d'élaboration du programme d'investissements publics (PIP) 2022-2024. Je voudrais adresser nos remerciements à vous tous pour votre présence nombreuse et qualitative qui témoigne de l'intérêt que vous portez au développement économique et social de notre pays en général et à la programmation ainsi qu'à la gestion efficace des investissements publics en particulier.

Mesdames et Messieurs,

Il importe de rappeler que dès son accession à l'indépendance, le Togo, à l'instar d'autres Etats d'Afrique, s'est lancé dans la recherche des voies et moyens devant le conduire à son décollage économique. Pour relever ce défi, la planification est apparue comme la méthode idéale.

Dans son processus de planification, le Togo a élaboré et mis en œuvre des plans quinquennaux, des documents de stratégies de réduction de la

pauvreté qui lui ont permis d'améliorer les indicateurs économiques et sociaux. Afin de consolider ces acquis et mettre notre pays sur la voie de son émergence, le Gouvernement, sous la houlette du Président de la République, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, a adopté la feuille de route pour la période 2020-2025 en lien avec le Plan national de développement (PND) et la Déclaration de Politique Générale de Madame le Premier Ministre. Cette feuille de route fait un recentrage sur un certain nombre de priorités d'action de développement du gouvernement pour les cinq prochaines années en tenant compte des défis et des opportunités. Elle trace ainsi un cap clair et déterminé pour faire du Togo un Pays de cohésion et de paix et une Nation moderne avec une croissance économique inclusive et durable. Cette vision nationale est articulée autour de trois axes stratégiques à savoir : (i) Renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et consolider la paix ; (ii) Dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie Nationale ; et (iii) Moderniser le pays et renforcer ses structures.

Dès lors, le défi important qui reste à relever est la mise en œuvre réussie de cette feuille de route à travers des investissements ayant un impact significatif sur les conditions de vie des populations. Dans ce contexte, le Programme d'investissements publics (PIP) triennal aligné sur les ambitions de ladite feuille de route devient ainsi son outil d'opérationnalisation. Il convient de rappeler que la tranche annuelle du PIP constitue la partie investissement du budget de l'Etat.

Distingués invités

Mesdames et Messieurs,

Le rôle de l'investissement dans le développement dans nos pays africains est de plus en plus déterminant en raison, entre autres, de l'immensité des besoins en infrastructures économiques et sociales. Cependant, à l'évaluation de la gestion des investissements publics (PIMA) réalisée par les partenaires techniques et financiers en 2016, la chaîne de programmation des investissements publics dans notre pays présentait un certain nombre de faiblesses. C'est ainsi que des recommandations ont été formulées par des Partenaires Techniques Financiers en vue d'assurer l'efficacité de la programmation.

En réponse à ces recommandations, et pour rappel, le Gouvernement s'est lancé dans un vaste chantier de réformes, notamment :

- la mise en place du comité interministériel du programme d'investissements publics ;
- la systématisation de l'inscription de tous les projets dans le PIP avant leur prise en compte dans le budget de l'Etat ;
- l'élaboration d'un manuel de procédures pour la sélection, la hiérarchisation et la programmation des projets d'investissements publics ainsi que ses outils opérationnels ;
- la formation du comité PIP et des cadres des ministères et des institutions de la République sur ledit manuel ;
- la systématisation de l'analyse des projets au regard des critères dudit manuel avant leur inscription au PIP ;

- la systématisation du suivi physique des projets d'investissements publics ;
- l'alignement du PIP au budget-programme ; et
- le rebasage du PIB à travers les nouvelles methodes de calcul et le changement d'année en l'occurrence le passage du système de 1993 au système de 2008 avec 2016 comme année de base.

Mesdames et Messieurs,

Malgré toutes ces mesures, le processus de programmation des investissements publics reste encore confronté à certains défis. Il s'agit, entre autres :

- du déficit de communication et de coordination entre les coordonnateurs de projets et les ministères de tutelle desdits projets d'une part puis entre ces ministères et le Ministère de la planification du développement et de la coopération, chef de file dans le processus d'élaboration du PIP, d'autre part,
- de l'incohérence des montants des dons entre la programmation PIP et ceux des partenaires techniques et financiers,
- de la complexité des procédures d'exécution des marchés publics.

Pour relever ces défis, une communication présentée par le Ministère de la Planification du développement et de la coopération au Conseil des Ministres du 17 février 2021 recommande ce qui suit :

- l'harmonisation des données relatives aux investissements contenues dans le Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) et celles du PIP initial,

- l'élimination des écarts entre les données relatives aux investissements contenues dans le Projet de Loi de finances et celles du PIP cadré,
- la mise en conformité le PIP final avec la rubrique dépense en capital du volet « projets d'investissements du budget de l'Etat ».
- l'harmonisation des montants des dons entre la programmation du PIP et celle des partenaires techniques et financiers.

En plus, le Conseil des Ministres a recommandé que des dispositions nécessaires soient prises à tous les niveaux afin de mener à bien l'exercice de programmation des projets en lien avec la nouvelle feuille de route gouvernementale pour éviter des doublons dans la programmation des projets, en parfaite coordination interministérielle.

Outre ces recommandations, le Premier Ministre, dans sa lettre circulaire N°001/PM/2021 en date du 18 février 2021 a invité les membres du Gouvernement, je cite, « à plus d'implication, au quotidien, dans la gestion des projets en relation avec les actions entreprises par le Ministère de la planification du développement et de la coopération, dans le cadre de la mise en œuvre du PIP 2021-2023 et de l'élaboration du PIP 2022-2024 ».

Mesdames et messieurs,

Faisant suite à cet appel des hautes autorités, je voudrais à mon tour, vous exhorter à un sursaut de qualité et d'efficacité afin que les projets programmés dans le PIP contribuent à la croissance économique de notre pays et impactent significativement et durablement le vécu quotidien de nos populations.

Je ne doute pas un seul instant que vous donnerez le meilleur de vous-même afin de répondre pleinement aux attentes du gouvernement.

Nous devons élaborer un PIP qui réponde aux besoins de notre pays.

Je ne saurais terminer mes propos sans renouveler la gratitude du gouvernement à tous les Partenaires techniques et financiers pour leurs soutiens multiformes à notre pays.

Le contexte actuel de la crise sanitaire m'amène à exhorter chacun de vous, individuellement et collectivement, au respect scrupuleux des mesures barrières édictées par le gouvernement pour lutter contre la pandémie au COVID-19.

Pour rappel, vous devez :

- vous laver régulièrement les mains avec du savon ;
- porter toujours et chaque jour les masques de protection ;
- respecter la distanciation physique.

C'est sur cette note de rappel que je déclare ouverts, au nom du Ministre de la planification et du Développement et de la Coopération, les travaux de lancement de l'élaboration du Programme d'Investissements Publics (PIP) 2022-2024

Je vous remercie.